

LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025

DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL
À la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026

En conformité avec l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, c'est avec plaisir que je vous présente ce rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2025.

Rapport financier

Les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

Revenus de fonctionnement	1 906 861 \$
Conciliation à des fins fiscales (revenus)	227 005 \$
Dépenses de fonctionnement	(1 892 550 \$)

L'excédent de fonctionnements à des fins fiscales 241 316 \$

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2025 de la municipalité ont été audités par la firme Daniel Tétréault, CPA inc. Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

À mon avis, à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 «Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation» les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Investissement - Projets réalisés en 2025

- Rechargement de la rue Monique;

Rémunérations des élus pour l'année 2025

En vertu de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport financier doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Ainsi, pour l'année 2025, les rémunérations reçues pour les élus au niveau de la Municipalité et la MRCVO sont les suivantes :

Municipalité Paroisse de Senneterre

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>	<u>Rémunération additionnelle</u>
Jacline Rouleau	Mairesse	14 696,00 \$	7 508,00 \$	480 \$
Lucie Turgeon	Conseillère (sortant)	3 193,19 \$	1 686,59 \$	180 \$
Jean-Raphaël Savard	Conseiller (entrant)	582,12 \$	321,06 \$	60 \$
Jean-Marc Perrier	Conseiller	3 775,31 \$	2 027,65 \$	280 \$
Lucie Lafrance	Conseillère	3 775,31 \$	2 017,65 \$	260 \$
Rachel Jean	Conseillère	3 775,31 \$	1 997,65 \$	220 \$
Martin Dandurand	Conseiller	3 775,31 \$	1 789,09 \$	200 \$
Antoine Durand-Saddier	Conseiller	3 775,31 \$	2 017,65 \$	260 \$

MRC de la Vallée-de-l'Or

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Jacline Rouleau	Mairesse	3 154,20 \$	1 577,04 \$
Martin Dandurand	Conseiller	268,11 \$	178,74 \$

Conclusion

En conclusion, nous pouvons constater à la lecture du rapport financier que la municipalité est en excellente situation financière.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le rapport financier sur le site Web de la municipalité dans l'onglet *Administration / budget et les règlements* et le règlement relatif au traitement des élus dans l'onglet *Administration/ Rémunération des élus*.

<http://www.paroissesenneterre.qc.ca>

Mme Jacline Rouleau, Mairesse